KidsLife
Allocations familiales

Déclaration d'inscription

Vous avez un enfant entre 18 et 25 ans né à partir de janvier 2001 qui suit une formation.

Faites remplir ce document pour recevoir des **allocations familiales**.

Envoyez-nous un scan/photo du document complété et signé **à wallonie@kidslife.be** (pour un traitement rapide) ou sur kidslife.be/contact

Nous faisons le nécessaire pour pouvoir vous payer les allocations familiales.

1 Le jeune

PRÉNOM

NOM

Né(e) le DATE ANNÉE ACADÉMIQUE _

2 L'établissement d'enseignement ou responsable de la formation en alternance

1. Informations sur l'établissement

Je soussigné(e) :

PRÉNOM

NOM

certifie que le jeune mentionné ci-dessus est (a été) inscrit dans notre établissement d'enseignement :

NOM

RUE NUMERO

CODE POSTAL LOCALITE

☐ pour suivre les cours de

pour l'année scolaire ou académique qui a commencé le

et se termine (s'est terminée) le

☐ pour préparer la remise d'un mémoire de fin d'études supérieures pour l'année scolaire ou académique indiquée ci-dessus, qui a commencé le

2. Vacances

ⓘ enseignement supérieur ? Remplir seulement le c)

a) Vacances d'hiver : du au

b) Vacances de printemps : du au

c) Vacances d'été : du au

3 Type d'enseignement et horaires

10	**Enseignement non supérieur à temps plein (y compris l'enseignement artistique) et enseignement secondaire de promotion sociale**		
11	☐ oui	☐ non	Le jeune suit-il au moins 17 heures de cours par semaine ? Sont assimilées à des heures de cours : 1. les heures de stages obligatoires, si l'accomplissement de ceux-ci est une condition pour l'obtention d'un diplôme, certificat ou brevet légalement réglementé; 2. les heures d'exercices pratiques obligatoires, sous la surveillance des professeurs, dans l'établissement d'enseignement; 3.(au maximum) 4 heures d'étude obligatoires et sous surveillance dans l'établissement d'enseignement.
20	**Enseignement secondaire à temps partiel/formation reconnue/en alternance**		
21	☐ oui	☐ non	Le trajet de formation en alternance répond-il aux conditions fixées par les Entités concernées? (Ces conditions répondent par définition à l'obligation scolaire à temps partiel des art.1&2 de la loi du 29 juin 1983)
22	☐ oui	☐ non	Le jeune suit-il une formation reconnue visée à l'article 2 de la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire ?
30 - 40	**Enseignement supérieur (y compris l'enseignement supérieur artistique) ou promotion sociale**		
41	☐ oui	☐ non	L'étudiant s'est-il inscrit au plus tard le **30 novembre** de l'année académique pour **au moins 27 crédits** (si l'enseignement est exprimé en crédits)? SI NON : l'étudiant s'est inscrit le ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ pour ☐☐ crédits.
42	☐ oui	☐ non	L'étudiant s'est-il inscrit régulièrement, au plus tard le 30 novembre, dans l'enseignement de plein exercice?
43	☐ oui	☐ non	Le jeune suit-il une formation de ministre d'un culte reconnu (catholique, protestant, anglican, israélite, islamique, orthodoxe) ?
44	☐ oui	☐ non	L'enseignement scientifique suivi prépare-t-il à l'Ecole royale militaire ?
45	☐ oui	☐ non	Pour l'enseignement professionnel supérieur qui n'est pas organisé en crédits : l'étudiant est-il inscrit pour 13 heures de cours par semaine au moins ?
46	☐ oui	☐ non	Le jeune suit-il un master en alternance ?
47	☐ oui	☐ non	Le jeune est-il inscrit en année diplômante ?
50	**Enseignement supérieur de promotion sociale (exprimé en heures de cours)**		
51	☐ oui	☐ non	Les cours correspondent-ils à un programme complet et de plein exercice ?
52	☐ oui	☐ non	L'étudiant s'est-il constitué, avec l'autorisation de l'autorité académique ou de l'autorité de l'école, un programme comportant au moins 13 heures de cours par semaine ?
53	☐ oui	☐ non	L'étudiant est-il inscrit pour une année supplémentaire pour l'épreuve intégrée (en suivant éventuellement encore certains cours) ?
60	**Enseignement spécial (adapté aux personnes atteintes d'une affection)**		
61	☐ oui	☐ non	S'agit-il d'un enseignement spécial ?
70	**Tous les types d'enseignement sauf si vous avez répondu « oui » à la question 41**		
71	☐ oui	☐ non	L'étudiant suit-il ces cours depuis le début de l'année scolaire ? SI NON : depuis le ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐
72			Période de stage du ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ au ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐
	Masters en alternance		
			La copie de la convention d'immersion professionnelle (CIP) suffit pour recevoir les allocations familiales.

4 Signature

DATE ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

☐ Je déclare avoir rempli correctement le présent formulaire. Si le jeune cesse de suivre les cours ou la formation ou si le nombre de crédits devient inférieur à 27, je lui fournirai une nouvelle attestation.

SIGNATURE et CACHET DE L'ETABLISSEMENT